



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



AFRICITES 3
SESSION THEMATIQUE : ASSAINISSEMENT/HYGIENE
préparée par le pS-Eau
RECOMMANDATIONS

Animateur de la session : Christophe Le Jallé (pS-Eau)

Rapport Introductif : Ta Thu Thuy

Rapporteur : Emile Tanawa (ENSP Yaoundé, Cameroun)

Intervenants : Emile Tanawa (ENSP Yaoundé, Cameroun), Arba Jules OUEDRAOGO (Directeur de l'assainissement, ONEA, Burkina Faso), Perrine Duroyaume (GRET), Bruno Valfrey (HydroConseil), Amaka Obika (WEDC), Nditifei Domna Sem (CREPA, Burkina Faso)

L'atelier a fait les constats suivants :

- a) **Dans les villes africaines, quelle que soit leur taille, l'accès des populations à l'assainissement est très insuffisant, ce qui engendre une morbidité importante (diarrhées, etc.) et une dégradation de l'environnement.**
- b) L'assainissement n'est pas qu'affaire d'égouts et de latrines. La problématique d'ensemble de l'assainissement urbain – et des préoccupations municipales dans ce domaine – se comprend plus aisément par sa ressemblance avec la gestion des ordures ménagères. L'assainissement urbain doit répondre simultanément à trois familles de problèmes :
 - améliorer les conditions sanitaires des ménages : ce maillon amont des installations de collecte (des eaux vannes et eaux usées) répond aux questions d'hygiène domestique,
 - améliorer la salubrité des quartiers : c'est le maillon intermédiaire de l'évacuation (des résidus non traités sur place : eaux usées et produits de vidange) et de l'hygiène urbaine,
 - et éviter la dégradation de l'environnement : c'est le maillon aval de l'épuration des produits évacués des quartiers et, ainsi, de l'hygiène de l'environnement.
 -
- c) **La demande des habitants même pauvres, en matière d'équipements sanitaires et de services d'assainissement, est en forte croissance mais elle est mal identifiée. Associée à l'amélioration de l'habitat, cette demande est capable de générer des moyens financiers qui ne demandent qu'à être mobilisés par une offre imaginative.**
- d) **Cette demande est peu entendue, et n'est pas prise en compte dans les politiques et programmes actuels d'assainissement.**

- e) « L'eau c'est la vie, l'assainissement c'est la dignité » : cela est d'autant plus vrai pour les populations urbaines les plus pauvres et les plus marginalisées, notamment les femmes.
- f) **Voulant désormais être pleinement le relais de l'expression des besoins de leurs habitants, les élus des villes africaines, quelle que soit leur taille, ont mis en haut de leurs priorités, l'accès des populations à l'assainissement.**
- g) **Or, ils ne disposent pas d'outils leur donnant une vision globale et hiérarchisée des problèmes d'assainissement et ont tendance à naviguer à vue, quand leur faibles moyens leur permettent d'agir.**
- h) Le marché économique de biens et services d'assainissement est en pleine évolution grâce au dynamisme du secteur privé (par exemple celui de la vidange mécanique), mais les experts du domaine et les pouvoirs publics ont du mal à le percevoir, donc à le favoriser en l'organisant.
- i) C'est par l'association avec la politique de l'eau potable que l'assainissement se construit une identité visible, à la fois techniquement et financièrement, parce que les déchets liquides sont directement liés à la consommation d'eau. Ce qui l'illustre le mieux est l'instauration possible d'une redevance Assainissement assise sur la facture d'eau au titre du principe pollueur payeur. Cette redevance se révèle un outil financier pérenne difficilement contournable pour conduire des politiques locales d'assainissement de long terme.

Après discussion, les participants recommandent que :

Aux ministres

1. **Les gouvernements se fassent le porte-parole de la forte priorité exprimée par les élus locaux, pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement de toutes les couches de leur population, auprès du NEPAD et de l'AMCOW, des bailleurs de fonds et des programmes de lutte contre la pauvreté (initiatives PPTE, etc.).**
2. Les gouvernements mettent en place des mécanismes financiers pérennes pour l'assainissement (par exemple, une redevance « assainissement » sur la facture d'eau).
3. Les gouvernements délèguent aux municipalités la responsabilité de la politique locale d'assainissement et de sa mise en œuvre, et leur transfèrent en conséquence les moyens correspondants.
4. **Les gouvernements clarifient le cadre réglementaire et mettent à disposition des municipalités les outils de son application au niveau local.**

Aux maires

1. Les autorités municipales se forment une compréhension d'ensemble des services urbains de l'assainissement, prenant surtout en compte la demande forte et croissante des ménages et des activités socio-économiques pour un accès à l'assainissement, l'évacuation des vidanges ainsi que le traitement de celles-ci et de tout autre rejet d'eaux usées.
2. Les autorités municipales mettent en place des mécanismes de concertation faisant remonter les demandes réelles des populations et surtout celles des plus pauvres ; ces demandes étant exprimées aussi bien par les femmes que par les hommes.
3. **Les autorités municipales traduisent la priorité politique qu'ils affichent pour l'assainissement, dans leurs politiques urbaines, leurs plans d'action et leurs budgets**

- 4. La vision globale de l'assainissement dont les autorités municipales sont porteuses, se traduit dans un plan stratégique conçu de l'idée jusqu'à l'action avec les populations et partagé avec tous les autres acteurs mobilisables.**
5. Les autorités municipales, dans le but de mettre en œuvre leur politique municipale d'assainissement, mobilisent et facilitent l'intervention des acteurs existants et émergents (artisans, vidangeurs, initiatives communautaires, etc.) à tous les maillons, en favorisant leur professionnalisation (reconnaissance légale, formation, incitation à s'organiser au sein de structures professionnelles, etc.).
6. Les autorités municipales se donnent l'ambition, dans un délai maîtrisé, d'une couverture totale de la ville en services d'assainissement ; aussi, pour répondre aux fortes demandes exprimées par les populations et en adéquation avec leurs capacités techniques et financières, les moyens financiers mobilisés doivent servir en priorité au développement massif d'options technologiques appropriables par les populations, tout particulièrement l'assainissement autonome.

Aux autres acteurs locaux et nationaux

1. Les institutions de l'éducation et de la recherche, et le secteur universitaire, se mobilisent pour explorer et expérimenter de nouvelles pistes de réponses dans le domaine de l'assainissement, où la demande des populations en services améliorés reste encore supérieure à l'offre, et qu'ils rivalisent d'initiatives pour mieux répondre à cette demande.
2. Les usagers/consommateurs s'organisent, afin de pouvoir être reconnus comme interlocuteur : l'émergence de leur structuration est à appuyer.
- 3. Les opérateurs de l'assainissement s'organisent en structures professionnelles pour construire de nouveaux savoir-faire (services et systèmes adaptés aux comportements et aux capacités financières des habitants ; campagnes de marketing auprès d'eux) et pour négocier avec les autres partenaires, notamment lors de l'élaboration du plan stratégique municipal de l'assainissement.**

Aux partenaires au développement

- 1. Les partenaires au développement orientent leurs appuis en réponse à la demande forte et croissante des populations pour un accès aux services d'assainissement, qui est relayée par leurs élus locaux et leurs gouvernements.**
- 2. Les partenaires au développement intègrent l'assainissement autonome sous ses différentes formes comme composante majeure de ce service de base et aident à son développement massif en cofinçant l'élaboration et les premiers pas de la mise en œuvre de plans stratégiques municipaux d'assainissement.**
3. Les partenaires au développement, tout en vérifiant la pérennité des montages financiers des maillons de l'accès à l'assainissement et de l'évacuation des déchets liquides hors des quartiers, concentrent leur appui sur le maillon aval de l'épuration de ces déchets, notamment en finançant les sites de dépotage des vidanges et les lagunages d'épuration.
4. La coopération décentralisée, qui peut représenter un appui important, s'attache à répondre à la priorité affichée par les élus locaux pour l'assainissement en veillant à ne pas véhiculer sans discernement, des approches de l'assainissement issues de l'expérience acquise dans leur ville d'origine.

Au PDM

Pour encourager la mise en œuvre de ces recommandations,

- 1. Sur la base des enseignements des programmes de recherche et des actions pilotes récemment coordonnés par le pS-Eau (programme solidarité eau) et le PDM, ce dernier devrait mettre à la disposition des élus, des outils méthodologiques accessibles, pour cerner la demande réelle des habitants, élaborer une planification stratégique de l'assainissement et proposer des mécanismes financiers pérennes.**
2. Dans ce domaine, où les connaissances spécifiquement adaptées au continent africain sont encore loin de comprendre et de répondre aux demandes des populations urbaines, le PDM et ses partenaires devraient poursuivre leurs efforts dans le montage de nouveaux programmes de recherche et de nouvelles opérations pilotes, en particulier pour les petites et moyennes villes.
3. Le PDM et ses partenaires devraient également lancer des actions dans le domaine de l'assainissement pluvial, autre préoccupation forte exprimée par les populations et leurs élus.